

Envoyé en préfecture le 12/03/2021

Reçu en préfecture le 12/03/2021

Affiché le

SLO

ID : 026-212600050-20210311-2021_021-BF

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 mars 2021

Nombre de membres afférents : 19

En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de la Convocation : 05/03/2021

Date d'affichage : 05/03/2021

L'an deux mille vingt et un et le onze mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- Mathilde SAVARY- GAUTHIER Laurent- Alexandra CHABANIS- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL.

Excusés : Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Céline POIRRIER (pouvoir donné à Mathilde SAVARY)

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2021-015 : Approbation du compte administratif 2020 du vieil Allan

Sous la présidence de M. le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du vieil Allan 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	36 €
Recettes	0 €
Déficit de clôture :	- 36 €

Investissement

Dépenses	36 553, 56 €
Recettes	33 050, 66 €

Déficit de clôture : - 3 502, 90 €

Restes à réaliser : en dépenses : 309 668, 46 € et en recettes 188 451 €

Hors de la présence de M. COURBIS Maire, le Conseil Municipal approuve à la majorité le compte administratif 2020 du vieil Allan.

POUR : 16
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

Fait à ALLAN,

Yves COURBIS, Maire


